

# ATTESTATION DE CONFORMITE

Certificat N°:  
C706168

Certificat valable depuis le :  
15 Novembre 2024

Dates de validité:  
15 Novembre 2027

DNV Business Assurance France certifie que le la société

## **ARKEMA France – BOSTIK Ribecourt**

Route de Bailly – 60170 RIBECOURT

A mis en œuvre de manière satisfaisante les procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément aux dispositions du décret 2021-461 du 16 avril 2021.

La validité de cette attestation couvre les produits ou services suivants :

### **Fabrication de colle, mastics, résines et adhésifs pour l'industrie, la construction et la grande distribution**

Conformément à l'article D.5416-64 du code de l'environnement, l'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit\*, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

*\*La présente attestation de conformité au décret 2021-461 fait partie intégrante du rapport fourni au client par DNV. De ce fait elle peut être utilisée comme document pouvant être mis à disposition du public sur son site Internet.*

Lieu et date :  
Genas le 18 Novembre 2024

Pour l'organisme de certification :  
**Estelle MAILLER**  
Représentante de la direction

